

# VIVRE à ▶ BONNES

**Déc. 2022**

**N° 487**



**Maison Pour Tous**

8 Impasse Paul Rougnon  
86300 BONNES

09 73 52 76 70 [mptbonnes86@free.fr](mailto:mptbonnes86@free.fr)

*Pour recevoir gratuitement le journal VAB contacter  
la Maison Pour Tous*

## **EDITO**

### **Les petites bêtes qui effraient les grandes**

A ce jour, il existe dans le monde plus de 1400 espèces d'agents pathogènes capables d'infecter l'être humain.

Pour lutter contre ces virus, bactéries, parasites, champignons et contre les maladies qu'ils causent, les chercheurs font sans cesse avancer nos connaissances sur la biologie et développent tout un arsenal d'outils diagnostiques et de prévention.

Le 7 décembre, à l'occasion du bicentenaire de la naissance de Louis Pasteur, il y aura une grande journée de conférence pour analyser les épidémies qui ont frappé l'humanité depuis son origine et dégager des enseignements pour mieux se préparer à celles de demain. Car, bien sûr, il y en aura d'autres...

En attendant, un grand merci aux chercheurs qui ont trouvé une parade à l'épidémie du Covid-19, à ceux qui ont permis d'enrayer le sida, de soigner la tuberculose ou la lèpre, de lutter contre le paludisme, de vacciner contre la grippe ou de supprimer la peste.

Il reste encore, beaucoup de maladies rares à soigner et la recherche a besoin de vous.

C'est pourquoi nous vous invitons à participer au Téléthon à l'occasion du marché de Noël de Bonnes qui aura lieu le 3 décembre.

Le bureau

Vous souhaitez :  
nous communiquer un article,  
faire paraître une annonce,  
donner votre sentiment sur  
l'actualité...

**Nous vous rappelons que vos  
articles doivent nous parvenir avant le  
15  
de chaque mois pour une  
parution le mois suivant.**

*Les marges des documents doivent être  
supérieures à 1,2 cm*

**Les annonces de manifestations ne doivent concerner que celles ayant lieu sur la commune.**

Merci

Abonnement annuel pour les personnes hors commune 50 €

## **SOMMAIRE**

Page	3	Informations municipales
Page	29	Informations paroissiales
Page	30	Informations MPT
Page	34	libres opinions
Page	38	Informations associatives
Page	42	JEUX
Page	44	Recette
Page	48	Annonces et publicités

**HORAIRES DU BUREAU**  
**MARDI 8H30/12H –13H30/15H45**  
**MERCREDI 9H/12H**  
**JEUDI 8H30/12H-14H/16h45**

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 04 OCTOBRE 2022 ADOPTÉ LE 08 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-huit septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Serge COUSIN.

**Étaient présents** : Monsieur Serge COUSIN, Monsieur Philippe GOUTY, Madame Isabelle SCHREIBER, Madame Françoise LANGLOIS-HULIN, Monsieur Bernard GARNIER, Monsieur Dominique LE JALLÉ, Madame Léa LAURENDEAU, Monsieur Yann HILAIRE, Madame Catherine THEVENET, Monsieur David SUIRE, Madame Marie-Laure FOUCRET, Monsieur Benoit PARENTEAU, Madame Alice GARCIA, Monsieur François DUVAULT, Madame Florence BRANLARD, Monsieur Pierre AUGEREAU.

**Étaient absents excusés** : Madame Emilie GUICHARD qui avait donné pouvoir à Monsieur Philippe GOUTY, Monsieur Sébastien RONE qui avait donné pouvoir à Monsieur Pierre AUGEREAU, Madame Nathalie JOLY absente excusée.

**Madame Isabelle SCHREIBER est nommée secrétaire.**

Assistait également Madame Mélanie GROLLEAU, secrétaire à la mairie.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le compte rendu de la séance du 6 septembre 2022 est adopté.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance :

#### - L'ORDRE DU JOUR -

1. Convention assurance chômage avec le centre de gestion de la Vienne
2. Adhésion au protocole d'accord relatif à l'accès à VIGIFONCIER dans le cadre de la convention cadre
3. Modification de division des lots de la Zone Artisanale du «Bois Carré»
4. Forfait mobilités durables
5. Acquisition d'une petite partie de la parcelle des consorts DUPONT/MESMIN à la commune
6. Motion : les finances locales en danger

#### DIVERS

Droits de préemption  
Semaine bleue  
Etude parcours santé à l'étang  
Eclairage public  
Résultats CCJ

Participation citoyenne : signature le 25 octobre prochain à 14h30 avec la gendarmerie

Démission de Monsieur Benoist PARENTEAU : commission « finances »

### **CONVENTION ASSURANCE CHOMAGE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA VIENNE**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi 84-54 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25 ;

Considérant que la collectivité est son propre assureur en matière d'assurance chômage ;

Considérant qu'il y a lieu d'étudier au cas par cas les droits ouverts en matière d'assurance chômage pour les agents de la collectivité involontairement privé d'emploi ;

Considérant que le centre de gestion de la Vienne est en mesure d'aider la collectivité dans le traitement et le suivi des demandes d'allocations d'aide au retour à l'emploi, compte-tenu de la complexité des textes en la matière ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission allocation d'aide au retour à l'emploi du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce sur la proposition ci-dessus à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'assurance chômage avec le centre de gestion de la Vienne.

Nombres de votants : 18

Votes pour : 18

#### Echanges :

Madame Florence BRANLARD : l'agent concerné doit s'inscrire à Pôle Emploi. Quel est l'intérêt de signer cette convention ?

Monsieur le Maire : Oui, l'agent doit être inscrit à Pôle Emploi.

Madame Florence BRANLARD : Est ce que nous sommes obligés de conventionner maintenant ?

Monsieur le Maire : Oui, nous devons être couverts

Madame Françoise LANGLOIS-HULIN précise qu'il faut distinguer pension pour invalidité et pension de retraite.

Madame Léa LAURENDEAU : La demande a-t-elle été faite par l'agent ?

Monsieur le Maire : Oui.

Madame Florence BRANLARD : C'est une demande écrite ?

Madame Françoise LANGLOIS-HULIN indique que la demande d'inscription à Pôle Emploi a bien été faite par l'agent et précise également que l'allocation chômage peut se cumuler avec la pension pour invalidité.

Madame Florence BRANLARD : L'agent a été jugé inapte dans ces fonctions, pour moi, il faut que l'agent passe à nouveau devant le médecin expert.

Monsieur le Maire : C'est une inaptitude totale.

Monsieur Dominique LE JALLE : C'est pour une année ?

Monsieur le Maire : Pour le moment on ne le sait pas, il faut attendre de monter le dossier.

La collectivité ne cotise pas au chômage.

Madame Florence BRANLARD : Certaines collectivités cotisent à l'assurance chômage grâce à des conventions.

Monsieur le Maire : Cette convention a un coût.

Madame Isabelle SCHREIBER : On paie pour la convention et c'est le centre de gestion qui s'occupe de tous les calculs.

Madame Catherine THEVENET : L'agent repassera devant un médecin expert.

### **ADHESION AU PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A L'ACCES A VIGIFONCIER DANS LE CADRE DE LA CONVENTION CADRE**

Monsieur le Maire explique que la SAFER (Société d'Agrément Foncier et d'Etablissement Foncier) propose de signer un protocole d'accord avec la commune au titre de l'accès à un outil de veille foncière « VIGIFONCIER » et cela dans le cadre de la convention signée.

A travers un compte ouvert à l'intention de la commune sur le site VIGIFONCIER, la commune pourra accéder à l'ensemble des informations en termes de veille foncière sur son territoire.

La collectivité sera informée en temps réel des projets de vente de biens sur la commune, de connaître leur nature, de visualiser les parcelles sur une carte.

Un courriel d'alerte est envoyé à chaque nouvelle information.

Le protocole VIGIFONCIER est joint en annexe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer l'ensemble des documents afférents à cette opération et notamment le protocole d'accord tel que présenté.

Nombres de votants : 18

Votes pour : 18

Echanges :

Monsieur Pierre AUGEREAU demande si ce service est vraiment utile.

Monsieur le Maire : C'est intéressant d'avoir l'information en temps réel concernant les ventes de terrain agricole. C'est à titre d'information.

Madame Florence BRANLARD : Comment cela va se passer ? c'est un logiciel ?

Monsieur le Maire : Oui, c'est un logiciel.

Madame Florence BRANLARD : Peut-on voir ses informations sur le logiciel d'urbanisme « Droit de Cité » ?

Monsieur le Maire : Non.

### **MODIFICATION DE DIVISION DES LOTS DE LA ZONE ARTISANALE DU « BOIS CARRE »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°4 du 2 novembre 2021 fixant les prix au m<sup>2</sup> des lots de la Zone Artisanale.

Monsieur le Maire indique que la délibération n°4 du 2 novembre 2021 doit être abrogée, suite à la division du lot n°3 en deux parties.

Monsieur le Maire présente une nouvelle division de ces parcelles, tableau ci-dessous et demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

<b>LOTS</b>	<b>M<sup>2</sup></b>	<b>COÛT AU M<sup>2</sup></b>
<b>N°1</b>	<b>4518 m<sup>2</sup></b>	<b>5 €</b>
<b>N°2</b>	<b>3621 m<sup>2</sup></b>	<b>9 €</b>
<b>N°3</b>	<b>2339 m<sup>2</sup></b>	<b>7 €</b>
<b>N°4</b>	<b>2000 m<sup>2</sup></b>	<b>7 €</b>

Monsieur DUVAULT François sort de la salle du conseil et ne prend pas part au vote.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve les prix de vente au m<sup>2</sup> des 4 lots énoncés ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

Nombres de votants : 17

Votes pour : 17

Echanges :

Monsieur Pierre AUGEREAU : Quelles sont les entreprises intéressées ?

Monsieur le Maire : Les entreprises François DUVAULT, Soulas Energies, Franck PRE, le miel de Max et la Linaoise.

Madame Léa LAURENDEAU demande si l'installation de l'entreprise « le miel de Max » en tant qu'entreprise individuelle peut s'installer sur la zone artisanale.

Monsieur Philippe GOUTY précise que cette entreprise s'installerait avec la Linaoise qui elle est artisanale.

Monsieur Pierre AUGEREAU pense que les 2 entreprises sont soumises au régime agricole.

Monsieur le Maire : Le Département va venir enlever gratuitement la terre restante sur le terrain et réunira les candidats à l'achat le mardi 25 octobre prochain.

**N°4 – FORFAIT MOBILITES DURABLES**

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** le code général des impôts, notamment son article 81,

**Vu** le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 136-1-1,

**Vu** le code du travail, notamment ses articles L. 3261-1 et L. 3261-3-1,

**Vu** le décret n°2010-676 du 21 juin 2010 modifié instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail,

**Vu** l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n°2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat,

**Vu** le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le « forfait mobilités durables », d'abord instauré dans le secteur privé, a pour objectif d'encourager les travailleurs à recourir davantage aux modes de transport durables que sont le vélo et l'autopartage pour la réalisation des trajets domicile-travail.

Le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 permet l'application de ce dispositif aux agents territoriaux, qu'ils soient fonctionnaires stagiaires, fonctionnaires titulaires ou contractuels de droit public.

Conformément à l'article L3261-1 du code du travail, il est également applicable aux agents de droit privé (contrats PEC, apprentis...) des collectivités territoriales et des établissements publics relevant de la fonction publique territoriale, dans les conditions définies par le décret n°2020-1547 et par la présente délibération.

Par exception, un agent ne peut pas y prétendre s'il bénéficie déjà d'un logement de fonction sur son lieu de travail, d'un véhicule de fonction, d'un transport collectif gratuit entre son domicile et son lieu de travail, ou encore s'il est transporté gratuitement par son employeur.

Jusqu'ici, seule la participation de l'employeur à hauteur de 50 % du prix d'un abonnement aux transports en commun ou à un service public de location de vélos permettait d'inciter à l'utilisation d'alternatives à la voiture individuelle.

En pratique, le « forfait mobilités durables » consiste à rembourser tout ou partie des frais engagés par un agent au titre des déplacements réalisés entre sa résidence habituelle et son lieu de travail :

- soit avec son propre vélo, y compris à assistance électrique ;
- soit en tant que conducteur ou passager en covoiturage.

Le montant du « forfait mobilités durables » est de 200 € par an, exonéré de l'impôt sur le revenu ainsi que de la contribution sociale sur les revenus d'activité et sur les revenus de remplacement.

Ce montant est modulé à proportion de la durée de présence de l'agent dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé si l'agent a été recruté au cours de l'année, radié des cadres au cours de l'année ou bien placé dans une position administrative autre que la position d'activité pendant une partie de l'année.

Le « forfait mobilités durables » peut être versé au titre des déplacements effectués à compter du 11 mai 2020. Le montant est réduit de moitié au titre des déplacements éligibles effectués au cours de l'année 2020.

Pour pouvoir bénéficier du « forfait mobilité durables », l'agent doit utiliser l'un des deux moyens de transport éligibles (vélo personnel ou covoiturage) pour ses déplacements domicile-travail pendant un minimum de 100 jours sur une année civile. Ce nombre minimal de jours est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent. Il est également modulé à proportion de la durée de présence de l'agent dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé s'il a été recruté au cours de l'année, s'il est radié des cadres au cours de l'année ou s'il a été placé dans une position autre que la position d'activité pendant une partie de l'année concernée.

Le bénéfice du « forfait mobilités durables » est subordonné au dépôt par l'agent d'une déclaration sur l'honneur certifiant l'utilisation de l'un ou des moyens de transport éligibles, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé. Si l'agent a plusieurs employeurs publics, la déclaration est déposée auprès de chacun d'entre eux.

L'autorité territoriale dispose d'un pouvoir de contrôle sur le recours effectif au covoiturage et sur l'utilisation du vélo.

Le forfait mobilités durables est versé l'année suivant celle du dépôt de la déclaration sur l'honneur. Son versement incombe à l'employeur auprès duquel la déclaration a été déposée, y compris en cas de changement d'employeur.

Si l'agent a plusieurs employeurs publics et qu'il a bien déposé une déclaration sur l'honneur auprès de chacun d'entre eux, le montant du forfait versé par chaque employeur est déterminé en prenant en compte le total cumulé des heures travaillées. La prise en charge du forfait par chacun des employeurs est calculée au prorata du temps travaillé auprès de chacun.

Enfin, le versement du forfait mobilités durables est exclusif du versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos évoqué plus haut et régi par le décret n°2010-676 du 21 juin 2010. *(Le cas échéant)* A titre exceptionnel, pour l'année 2020, les agents peuvent bénéficier à la fois du versement du « forfait mobilités durables » et du versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'un abonnement à un service public de location de vélos, à condition que leur versement intervienne au titre de périodes distinctes.

Après en avoir délibéré par 2 voix pour, 2 abstentions et 14 contres, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas instaurer, le « forfait mobilités durables » au bénéfice des agents publics de la commune de Bonnes.

Nombres de votants : 18

Votes pour : 2 (Mesdames Alice GARCIA et Isabelle SCHREIBER)

Abstentions : 2 (Messieurs Serge COUSIN et Bernard GARNIER)

Votes contre : 14

Echanges :

Madame Isabelle SCHREIBER : Ce dispositif est-il appliqué sur d'autres communes ?

Monsieur le Maire : Je ne sais pas.

Monsieur Dominique LE JALLE : Pourquoi cette délibération ? si personne ne l'a proposé.

Monsieur le Maire : On doit la proposer.

Madame Léa LAURENDEAU : Est-ce qu'on a des obligations de le reverser ?

Monsieur le Maire : Non.

Madame Isabelle SCHREIBER : Ça peut inciter des personnes à venir en vélo.

Madame Florence BRANLARD : Est ce qu'il y a des agents qui covoiturent ?

Monsieur le Maire : Non, pas à ma connaissance.

Monsieur Yann HILAIRE : Qui habite hors de la commune et de Grand Poitiers ?

Monsieur le Maire : Trois personnes sont hors de la commune et de Grand Poitiers.

## **ACQUISITION D'UNE PETITE PARTIE DE PARCELLE DES CONSORTS DUPONT/MESMIN**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°7 du 7 septembre 2021, autorisant à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition à titre gratuit par la commune d'une petite partie de la parcelle cadastrée ZN 230 sise « La Beaugerie », d'une superficie de 274 m<sup>2</sup>, appartenant aux consorts DUPONT/MESMIN.

Afin de finaliser la création d'un chemin sur cette parcelle, la délibération prévoyait la signature d'un acte authentique en la forme administrative.

Lors de la rédaction de cet acte, il s'est avéré que la parcelle concernée est grevée d'une hypothèque conventionnelle pour laquelle seul un notaire est habilité à rédiger l'acte authentique en permettant la levée, préalable obligatoire à la cession.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de modifier les termes de la délibération n°7 du 7 septembre 2021 en prévoyant la signature d'un acte authentique devant notaire,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires et notamment l'acte notarié à intervenir en l'étude de Saint Julien l'Ars,
- précise que les frais notariaux et la levée de l'hypothèque seront à la charge de la collectivité.

Nombres de votants : 18

Votes pour : 18

## **MOTION : LES FINANCES LOCALES EN DANGER**

Les communes et intercommunalités de la Vienne vivent actuellement une rentrée sous le signe de multiples dangers : augmentation du coût des matières premières (denrées alimentaires pour les repas dans les écoles, les crèches, les EHPAD... et les coûts de la construction), augmentation des prix de l'énergie, revalorisation du point d'indice des agents.... sont autant de charges nouvelles qui impactent fortement les budgets des collectivités locales déjà largement obérés par le gel de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la gestion de la crise du COVID !

Si dans le cadre de la loi de finances rectificative une compensation partielle a été adoptée pour limiter les effets de la crise de l'énergie et la revalorisation du point d'indice, celle-ci s'avère insuffisante à ce jour, à la fois parce qu'elle ne concerne pas toutes les collectivités locales et ne prend pas entièrement en charge les dépenses supplémentaires engendrées.

Les communes et intercommunalités de la Vienne ont à cœur de se montrer exemplaires dans la gestion économe des énergies. Avec le syndicat Energies Vienne, qui regroupe 240 communes de la Vienne, plusieurs mesures ont d'ores et déjà été adoptées pour cet hiver, comme l'arrêt de l'éclairage public de 22h00 à 06h30 à partir du 1er octobre. Et les collectivités travaillent toutes à leur échelle à des plans de sobriété énergétique pour les mois à venir (baisse du chauffage, travaux de réhabilitation de bâtiments énergivores...). Pour ce faire, elles pourront s'appuyer

sur le guide mis en ligne par l'association des Maires de France et relatif aux 10 actions à mettre en œuvre pour aider les collectivités à « passer l'hiver ».

Les collectivités n'ont pas attendu la crise et l'augmentation des coûts pour réduire les dépenses ! Or, elles se trouvent dorénavant pour beaucoup dans l'incapacité de faire face à ces nouvelles augmentations et espèrent une aide significative de l'Etat et une solidarité comme elles en ont fait la preuve elles-mêmes dans les crises récentes (gestion du COVID, guerre en Ukraine...).

En soutien à l'Association des Maires de France, l'AMF de la Vienne demande donc que les communes et intercommunalités de France aient une capacité à agir à la hauteur de leurs responsabilités et cela passe par :

- l'indexation des dotations-notamment la DGF-sur l'inflation, comme c'était le cas jusqu'en 2010 ;
- une remise à plat des critères de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités locales ;
- l'arrêt de la suppression de la CVAE dans la précipitation ;
- la suspension de la mise à jour des valeurs locatives des locaux professionnels qui doit intervenir au 1er janvier 2023. Alors que la crise économique s'installe dans la durée, les premiers résultats de la mise à jour pénalisent les petits commerces de centre-ville et du milieu rural, en totale contradiction avec toutes les politiques publiques mises en œuvre pour redynamiser les bourgs-centres et lutter contre l'étalement urbain ;
- inclure l'ensemble des collectivités, et notamment nos syndicats à vocation scolaire (SIVOS), dans les mesures de compensation financière à intégrer dans la loi de finances pour 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la motion présentée.

Nombres de votants : 18

Votes pour : 18

## QUESTIONS DIVERSES

### **Droits de préemption :**

Vente d'une maison « 3 impasse Paul Rougnon » d'une surface totale de 02 a 23 ca: **la commune ne souhaite pas préempter.**

Vente d'une maison « 31 rue de la Varenne » d'une surface totale de 30 a 28 ca : **la commune ne souhaite pas préempter.**

### **Divers :**

- Semaine bleue :

Monsieur le Maire félicite Madame Stéphanie GUIGNE, et Messieurs Bernard GARNIER, Philippe GOUTY, d'avoir organisé la semaine bleue.

Monsieur Philippe GOUTY : Environ trente personnes par jours ont participé aux thématiques lundi 3 et mardi 4 octobre 2022.

- Etude parcours santé à l'étang :

Monsieur Philippe GOUTY informe qu'une réunion publique a eu lieu samedi 24 septembre dernier sur le projet d'un parcours santé à l'étang. Le public était peu nombreux. Outre le Maire et les 4 adjoints, ainsi que le président de la MPT et Monsieur MARTIN qui a contribué à l'étude, le public se composait de 4 personnes dont 2 seulement intéressées par ce parcours.

Cette étude a été présentée à la commission travaux et la rejetée.

Echanges :

Monsieur Dominique LE JALLE : A la place de ce projet, il serait préférable d'améliorer les aires de jeux des enfants.

Monsieur le Maire : Oui, il faut les renouveler tous les 5 ans.

En 2023, on va faire des propositions pour améliorer les jeux, la commission travaux va travailler dessus.

- Eclairage public :

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le syndicat Energies Vienne nous propose l'extinction de l'éclairage public de 22h00 à 6h30 à compter du 3 octobre 2022 jusqu'au 30 avril 2023.

L'ensemble du conseil est favorable à cette proposition.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil d'émettre un avis sur le maintien des illuminations de Noël.

Echanges :

Madame Léa LAURENDEAU : Sur d'autres communes, ils ont des alternatives comme des pères Noël et d'autres décorations...

Madame Florence BRANLARD : Sur quelle période sont programmées les illuminations de Noël ?

Monsieur le Maire : Les illuminations commencent à partir de la semaine 49 jusqu'à la semaine 1.

Madame Florence BRANLARD : Peut-on réduire la durée ?

Monsieur le Maire : Ce n'est pas possible de réduire la durée étant donné que c'est la Sorégies qui s'occupe de l'installation

Madame Françoise LANGLOIS-HULIN propose de réduire les consommations, il faudrait montrer à la population que nous donnons l'exemple.

Monsieur Yann HILAIRE : Il faudrait ne plus mettre de vieilles illuminations et en mettre des nouvelles à « leds ».

Monsieur le Maire : Sur la place de l'église dans les arbres et le long de la mairie se sont des guirlandes à leds.

Nous pouvons prévoir des nouvelles décorations pour l'année prochaine et également trouver un emplacement spécial pour le décorer sans éclairage.

- Résultats CCJ :

Madame Isabelle SCHREIBER donne les résultats du Conseil Communal des Jeunes :

7 candidats ont été élus (3 collégiens, 3 élèves de l'école primaire de Bonnes et 1 élève d'une école primaire privée).

La 1<sup>ère</sup> réunion du Conseil Communal des Jeunes a eu lieu le samedi 1<sup>er</sup> octobre 2022.

La 2<sup>ème</sup> réunion aura lieu le samedi 15 octobre 2022.

Monsieur le Maire remercie tous les participants.

- Monsieur le Maire informe qu'il organise avec Madame Isabelle BELUCO, la Députée de la Vienne, une visite de l'Assemblée Nationale pour tous les membres du Conseil Municipal ainsi que les membres du Conseil Communal des Jeunes.

Monsieur le Maire organise également la visite du Sénat avec Monsieur Bruno BELIN, Sénateur de la Vienne, pour tous les membres du Conseil Municipal.

- Participation citoyenne :

Monsieur le Maire informe de la signature avec la gendarmerie de Montmorillon pour la participation citoyenne qui aura lieu le mardi 25 octobre prochain à 14h30 à la mairie.

- Monsieur le Maire informe les Conseillers que Monsieur Benoist PARENTEAU démissionne de la commission « finances ».
- Monsieur Philippe GOUTY : Face aux incivilités, un article conséquent dans le prochain Vivre à Bonnes est programmé. Il portera sur les déjections canines, le tri sélectif, ...
- Monsieur le Maire : La commémoration du 11 novembre prochain aura lieu à 11h45 : les participants sont les bienvenus.

**Travaux voirie** :

Monsieur Philippe GOUTY : Une réunion s'est tenue en mairie avec Madame JOLIBOIS, chef de service ingénierie des espaces publics à la direction aménagement et entretien des espaces publics de Grand Poitiers communauté urbaine et Monsieur Loïc PIRONNET du CDR Est.

Les points suivants ont été abordés :

- Sécurisation de la rue de la Varenne :

Les travaux s'élèveraient à 42 600 € soit plus de la moitié de la dotation PPI pour une année. La commission travaux souhaiterait que Grand Poitiers communauté urbaine propose un devis en retirant les bordures T2 et qu'elle nous soumette un avis sur les avantages et les inconvénients de cette nouvelle proposition.

- Pied Martin :

Lors de la visite de plusieurs lieux, Madame JOLIBOIS et Monsieur PIRONNET, nous ont alerté sur l'état de la route de Pied Martin. Sans étude préalable : coût de l'ordre de 250 000 €. Prévoir deux ou trois phases. Possibilité de faire à moins cher, même beaucoup moins cher mais avec la garantie d'une dégradation rapide dans le temps.

- Route de la Frolle :

Il est demandé au service de Grand Poitiers communauté urbaine de solliciter les prestataires pour un nouveau devis.

- Panneaux des lieux dits :

Un grand nombre de panneaux des lieux-dits ont été changé par les agents techniques, devenus illisibles.

Une dernière tranche est programmée l'année prochaine. Ainsi en 2 ans, nous aurons changé pratiquement tous les panneaux signalétiques de lieux-dits.

<b>QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
---------------------------------------------------

Madame Françoise LANGLOIS HULIN : Une exposition de photos des 40 communes est exposée à la bibliothèque.

Madame Marie-Laure FOUCRET : Cette semaine, je me suis déplacée aux ateliers municipaux pour voir la rénovation des ateliers. Ils ont bien travaillé, c'est beau et je vous conseille d'aller y faire un tour.

Monsieur le Maire : Les travaux de l'extension du pôle santé avancent, ils vont commencer la casquette.

Monsieur Dominique LE JALLE : Ils seront dans les temps ?

Monsieur le Maire : Pour le moment, ils sont dans les temps.

La séance est levée à 22h20.

**PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
LE 6 DECEMBRE 2022 À 20 H 30**

—————  
**ETAT CIVIL**  
—————

Naissance :

Le 12 octobre 2022 : Nino BOISDRON « 7, route des Pierrières » à Bonnes.

## OBJETS TROUVÉS

Il a été trouvé :

- Un casque de moto à côté du local poubelle de la salle des fêtes le lundi 19 septembre 2022.
- Un coussin rouge dans la salle des fêtes le samedi 22 octobre 2022.
- Un jouet pour chien devant la mairie le lundi 14 novembre 2022.
- Un boîtier et des lunettes sur l'esplanade des fêtes le lundi 14 novembre 2022

S'adresser à la Mairie ☎ 05 49 56 40 17

### NUMEROS UTILES DE LA COMMUNE :

- Pharmacie de la Paix : 05 49 56 41 00.  
✉ pharmacie-simonnet-motillon@orange.fr
- Médecin : Mme Lochet-Girault : 05 49 01 48 02.
- Infirmières : Mmes Massonneau et Roffet : 05 49 11 35 75 / 06 64 03 34 94.
- Ostéopathe : Mme Ringeade Stéphanie : 05 16 34 78 79 sur RDV.
- Psychomotricienne : Mme Giraud Emeline : 06 78 49 10 28 sur RDV.
- Sophrologue : Mme Mélanie Auzuret : 07 50 92 55 12 sur RDV.
- Kinésithérapeutes : Mmes Lardeau et Misbert, M. Moulines : 09 79 04 02 59.
- Orthophoniste : Mme Terroy : 06 51 80 09 18 sur RDV ou sur docorga.com

 HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC			
Lundi	Mardi – Jeudi	Mercredi - Vendredi	Samedi
9h00/12h30 – <b>Fermé</b> <b>l'après-midi</b>	9h00/12h30 - 14h00 /17h30	9h00/12h30 – <b>15h30/17h30</b>	9h00/12h00
☎ 05 49 56 40 17 - ✉ 05 49 56 48 51 contact@bonnes86.fr - <a href="http://www.ville-de-bonnes.fr">www.ville-de-bonnes.fr</a>			
HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE BONNES			
Lundi – mardi – vendredi		Mercredi - Samedi	
14h00/17h45		8h00/11h45	
<b>Les déchets acceptés à la déchetterie :</b> déchets verts, encombrants, gravats, <b>cartons</b> .			
<b>Les déchets refusés à la déchetterie :</b> métaux, équipements électriques et électroniques, déchets dangereux des ménages, huile de vidange, amiante, pneus, piles et radiographies.			

## PERMANENCES SOCIALES

Madame TRICOCHÉ, Assistante Sociale est à votre disposition  
**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS.**

Jeu <u>di</u> (1 jeu <u>di</u> sur 2)	Mardi	En dehors des permanences de Bonnes et Saint Julien l'Ars
de 9h30 à 11h30 <b>A la Mairie de BONNES</b> Place Jean-Baptiste Guiot <b>86300 BONNES</b> ☎ 0549564017 📠 0549564851	de 9h00 à 12h00 <b>Au Centre Social</b> 19, rue de l'église <b>86800 ST JULIEN L'ARS</b> ☎ 0516011036	<b>Maison de la Solidarité</b> Zone du Peuron <b>86300 CHAUVIGNY</b> ☎ 0549464156 📠 0549460402

## RESIDENCES DE VACANCES A BONNES en bordure de Vienne

Vous souhaitez héberger votre famille, des amis, pour un week-end ou en semaine.

Nous vous rappelons que les résidences de vacances de BONNES  
*sont ouvertes toute l'année*

*Nous contacter :* ☎ 05 49 56 40 17 ou 05 49 56 11 32  
camping@bonnes86.fr - [www.campingbonnes86.fr](http://www.campingbonnes86.fr)



## ABATTAGE DE BOIS

Si vous avez l'intention d'abattre du bois sur le territoire de la commune, il est possible qu'une déclaration préalable soit nécessaire.

Renseignez-vous auparavant à la Mairie, des formalités à effectuer.

## TERRE VEGETALE

La commune de Bonnes donne de la terre végétale. Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître à la Mairie aux heures d'ouverture ou au 05 49 56 40 17 ou [contact@bonnes86.fr](mailto:contact@bonnes86.fr).

## Nouveau service en ligne : déposer ses demandes d'urbanisme

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022**, les habitants et professionnels des communes de Grand Poitiers, dont notre commune BONNES fait partie, peuvent déposer en ligne leurs demandes d'urbanisme.

**Un nouveau service en ligne**

Ce nouveau service proposé par Grand Poitiers concerne :

- les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) ;
- les demandes relatives à l'occupation et l'utilisation des sols (Déclaration Préalable, Permis de Construire, Permis de démolir, Permis d'Aménager, certificat d'urbanisme...).

### **Comment déposer une demande d'urbanisme en ligne ?**

Il suffit de se connecter à la page suivante : <https://www.grandpoitiers.fr/habitat-urbanisme/demandes-durbanisme-en-ligne>, puis de sélectionner l'objet de sa demande.

Il vous faudra ensuite créer un compte afin de suivre l'évolution de votre demande et de conserver une trace des documents déposés.

### **Qui fait quoi ?**

Les actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols sont déposés dans la commune où sont localisés les projets et relèvent de la compétence du Maire.

L'instruction de ces actes est ensuite confiée au service instructeur de Grand Poitiers quel que soit les modalités de dépôt (papier ou numérique).

Le dépôt des demandes de manière dématérialisée permettra un gain de temps lors de l'instruction des dossiers.

### **Quelle est la réglementation à ce sujet ?**

Au niveau national, seules les communes de plus de 3500 habitants doivent proposer un télé-service à leurs administrés ; Grand Poitiers a fait le choix de proposer ce service à toutes les communes de la Communauté urbaine, quelle que soit leur taille.

---

## **Habitantes et habitants de Grand Poitiers : participez à la réalisation du nouveau Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)**

Grand Poitiers engage l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). À l'horizon 2025, ce document permettra d'organiser le développement du territoire de manière cohérente.

Avant la finalisation du document de planification (PLUi) les documents d'urbanisme actuels restent applicables.

### **C'est quoi un PLUi ?**

Le PLUi réglementera le droit des sols des 40 communes de Grand Poitiers, à l'échelle de la parcelle, publique ou privée (hors secteur sauvegardé) dans le respect du développement durable.

### **Les enjeux :**

L'objectif est d'avoir un document unique, exprimant une stratégie partagée, incluant les évolutions du territoire pour les années à venir et les impacts climatiques et environnementaux.

## **Donnez votre avis**

Pour participer à la démarche :

- en adressant vos contributions écrites en remplissant les registres disponibles dans chaque mairie ;
- en envoyant un courriel à [concertation.plui40@grandpoitiers.fr](mailto:concertation.plui40@grandpoitiers.fr);
- un courrier à Madame la Présidente de Grand Poitiers au 84, rue des Carmélites 86000 Poitiers.

Dans les années à venir, des temps d'information, de consultation, d'échanges seront organisés régulièrement avec les habitantes et habitants.

Le 25 juin 2021, le Conseil communautaire de Grand Poitiers a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle des 40 communes du territoire.

---

### **Ecowatt, votre météo de l'électricité pour une consommation responsable**

Dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique, le conflit russo-ukrainien, la faible disponibilité du parc nucléaire français et une hausse incontrôlée des prix de l'énergie, des risques importants de coupure d'électricité et de gaz sont à craindre cet hiver.

Pour participer à limiter les risques de perturbations sur les réseaux d'électricité et de gaz, SORÉGIÉS devient partenaire d'Ecowatt et du plan de sobriété énergétique déclenché par les pouvoirs publics.

Ecowatt, c'est la météo du réseau électrique co-créée par RTE (l'unique gestionnaire du réseau public de transport d'électricité français) et l'ADEME (l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie, émanant de l'Etat).

Ainsi l'ensemble de nos clients seront informés de la météo de l'électricité **Ecowatt**, alertés **en temps réel des risques de coupure et encouragés à s'effacer et à décaler leurs consommations** en fonction des signaux Ecowatt.

Pour cela, Sorégies doit récupérer les coordonnées mobiles et adresses électroniques de tous ses clients. Nous vous informons que ces opérations seront menées par courrier et par une campagne d'appels téléphoniques qui débutera à la mi-septembre et se terminera fin octobre. Pendant cette période, les clients peuvent être contactés à notre initiative par le **05 49 60 54 44** uniquement.

Pour que chacun de nous puisse changer solidairement son rapport à l'énergie.

---

### **Maîtriser sa consommation d'eau**

L'été 2022 a été marqué par une sécheresse historique : depuis août 2021, un très fort déficit de pluie a conduit à un faible taux de recharge des nappes d'eau souterraines et à des débits de rivière bien inférieurs aux moyennes enregistrées.

Eaux de Vienne a demandé à l'ensemble de ses abonnés de réduire leur consommation d'eau au strict nécessaire : nous tenons à vous remercier des efforts fournis. Pour préserver un bien irremplaçable, l'eau, nous avons besoin que ces bonnes pratiques perdurent.



**Dans la cuisine**

- ▶ Nettoyer ses légumes dans une bassine et réutiliser cette eau pour arroser les plantes
- ▶ Equiper la robinetterie de réducteurs de débit et de mitigeurs



**Dans la buanderie**

- ▶ Choisir des appareils ménagers économes en eau
- ▶ Remplir complètement lave-linge et lave-vaisselle avant de les mettre en route, ou utiliser la touche « demi-charge »



**Dans les toilettes**

- ▶ Installer une chasse d'eau à double commande



**Dans la salle de bain**

- ▶ Fermer les robinets pendant le savonnage des mains, brossage des dents et rasage
- ▶ Préférer une douche à un bain



**Dans le jardin**

- ▶ Arroser tôt le matin ou tard le soir
- ▶ Investir dans un système de goutte à goutte
- ▶ Collecter les eaux de pluie
- ▶ Paillage et binage limitent les arrosages

Images : Canva, Flaticon, Thierry Montassier

Plus d'informations sur [www.eauxdevienne.fr](http://www.eauxdevienne.fr). Pour suivre les actualités d'Eaux de Vienne, rejoignez-nous sur Facebook et LinkedIn.

**((( Suivez l'actualité  
de la commune )))**



La Commune met en service ILLIWAP, application pour téléphone mobile

**GRATUITE, SANS INSCRIPTION et SANS PUBLICITE**

Vous pourrez, par exemple, avoir accès aux informations de nombreux onglets (INFORMATIONS et EVENEMENTS de la commune). Elle vous permettra aussi de recevoir en temps réel les ALERTES (météo, circulation, travaux ...).

**01** Téléchargez l'appli « illiwap »

**02** Recherchez « Bonnes » ou scanner ce QR code



**03** Cliquez sur « Suivre »

**👍 Vous êtes abonné ! Vous recevez toute l'actualité !**



**Suivez l'actualité  
de la commune**

**L'APPLI 100%  
GRATUITE  
SANS INSCRIPTION  
SANS PUBLICITE**





**La Mission Locale d'Insertion du Poitou (MLIP) :**  
**le meilleur partenaire pour faire décoller votre avenir !**

Vous avez entre **16 et 25 ans** et n'êtes plus scolarisé(e) ? Vous cherchez des solutions pour avancer dans votre vie professionnelle et quotidienne ? Depuis 30 ans, la Mission Locale d'Insertion du Poitou (MLIP) est là pour vous accueillir, vous conseiller et vous guider. Avec votre conseillère Mission Locale, vous pourrez faire le point sur votre **orientation**, rechercher une **formation**, être conseillé(e) dans votre recherche d'**emploi**, vous informer sur les aides utiles au quotidien (passer son **permis**, trouver un **logement**, accéder aux droits à la **santé**, etc.) ...

Pour les **plus de 25 ans**, une action spécifique d'accueil, d'information et de conseil en matière d'emploi et de formation est également à votre disposition. Une actualisation de **CV**, un besoin d'accompagnement dans vos **démarches administratives**, un relais vers le bon organisme pour une reprise de **formation**, un changement de **projet** ... Tous ces services vous sont proposés par la Mission Locale d'Insertion du Poitou (MLIP).

Un accompagnement individuel et personnalisé est assuré, avec une prise en compte globale des besoins et attentes de chacun et de chacune. Pour bénéficier de ce service gratuit, prenez vite rendez-vous à la Mission Locale.

Un lieu d'accueil dans/près de votre commune à **Saint Julien l'Ars** !  
**42 rue de Chauvigny – 86800 Saint Julien l'Ars**  
*Les lundis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.*

Adresse du siège : 30 rue des Feuillants 86000 POITIERS  
Tél. : **05 49 30 08 50**  
Email : [secretariat@mli-poitiers.asso.fr](mailto:secretariat@mli-poitiers.asso.fr)

Et pour plus d'infos sur nos services et actualités :

Site Internet : [www.mli-poitiers.asso.fr](http://www.mli-poitiers.asso.fr)

Réseaux sociaux (Facebook  , LinkedIn  , Twitter  , Youtube  ) : MLI du Poitou

**Vous êtes une entreprise ?** La Mission Locale d'Insertion du Poitou vous offre également ses services ! Analyse des besoins RH, aide aux besoins en recrutement, promotion des activités, mise en relation avec des candidats, etc. Pour des recrutements réussis, pensez à la Mission Locale !



**LE SYNDICAT MIXTE VIENNE ET AFFLUENTS (SMVA)** est un syndicat de bassin versant qui exerce la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GeMA) depuis 2018 sur le bassin de la Vienne et ses affluents de Valdivienne à Port-de-Piles.

Il anime et coordonne l'ensemble des actions entreprises en faveur de la protection et de la restauration des milieux aquatiques au travers des compétences transférées par la :

**Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut** (CAGC)

**Grand Poitiers Communauté urbaine** (GPCu)

**Communauté de Communes Vienne et Gartempe** (CCVG)

**IL PEUT TRAVAILLER EGALEMENT AVEC LA :**

**Communauté de Communes du Haut Poitou** (CCHP)

**Communauté de Communes du Pays Loudunais** (CCPL)

**Communauté de Communes des Vallées du Clain** (CCVC)

## LES COMPÉTENCES

Dans le cadre de ses compétences, le SMVA met en oeuvre différentes actions permettant d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau fixé par la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE) :

- Travaux de restauration hydromorphologique
- Rétablissement de la continuité écologique
- Gestion des espèces exotiques envahissantes (Jussie, Ragondin, ...)

## LE COMITÉ SYNDICAL

Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut (CAGC) **9 SIÈGES**

Grand Poitiers Communauté urbaine (GPCu) **6 SIÈGES**

Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG) **2 SIÈGES**

## LE FINANCEMENT

Les collectivités cotisent au **SMVA** selon des critères de superficie et de population.  
Le syndicat bénéficie également de subventions de la part de ses partenaires financiers (Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Nouvelle Aquitaine et le Conseil Départemental de la Vienne)

## L'ÉQUIPE

Un pôle technique de trois Animateurs bassins versants et milieux aquatiques et d'une régie  
Un pôle administratif  
Un Animateur général en charge du Contrat Territorial Vienne Aval

## L'arrachage de la jussie en 2022

La jussie est une plante exotique envahissante aquatique originaire d'Amérique du Sud, introduite en France au 19e siècle. Son développement effréné a pour conséquence de couvrir la surface de l'eau et d'empêcher les rayons du soleil d'y pénétrer, privant de lumière les plantes indigènes. Celle-ci disparaissent donc peu à peu, tout comme la diversité biologique animale.

La jussie se propage par bouturage, il suffit d'une tige pour obtenir une plante entière et aggraver le phénomène.

L'arrachage de la jussie par le SMVA s'effectue depuis 2007, d'avril à octobre en condition de basses eaux. Pour un arrachage efficace, il ne suffit pas de saisir uniquement la tige, il faut déraciner totalement la plante.

En 2022, l'arrache sur la commune de Bonnes a été manuel sur plus de 9 kilomètres de berge pour un volume de 132m<sup>3</sup>. L'évacuation s'effectue à l'aide de barges pour faciliter le dépôt en berge. La jussie est ensuite traitée sur des plateformes adéquates avec l'aide de la commune pour y être compostée. En 2023, un ou deux arrachages seront effectués sur la commune afin d'en maîtriser la propagation.

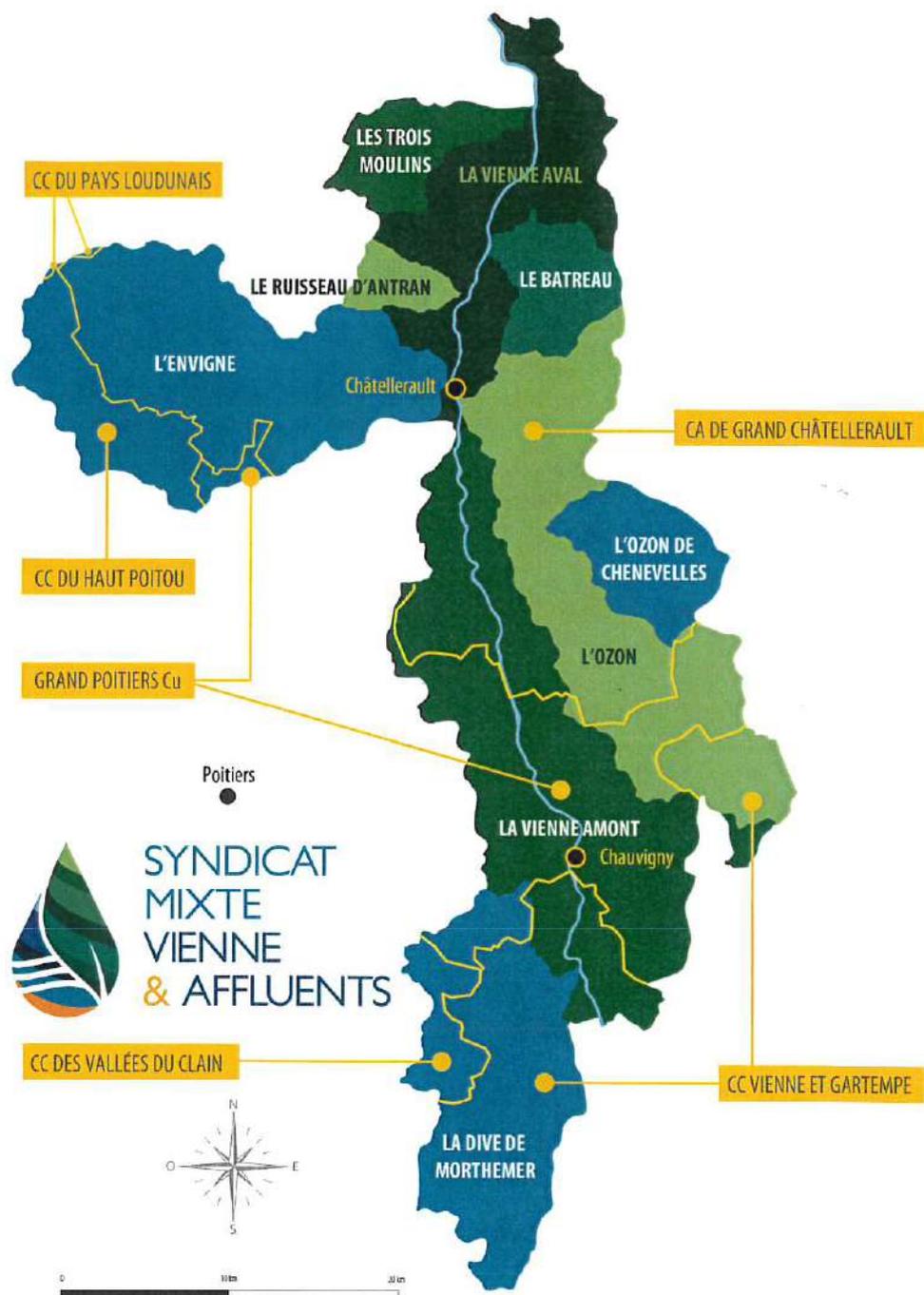
<https://www.smva86.fr/>

Plaquette SMVA

<https://www.smva86.fr/medias/DOCS-A-TELECHARGER/SMVA%20plaquette.pdf>



# CARTE DES MASSES D'EAU DU SYNDICAT MIXTE VIENNE ET AFFLUENTS



# BIBLIOTHEQUE DE BONNES



**Nouvelle messagerie !!**  
bibliotheque@bonnes86.fr

**Horaires  
d'ouverture de la  
bibliothèque  
mercredi et vendredi  
de 16 h à 18 h**  
**05 49 56 11 32**

## « Autopsies » de Michel SAPANET



Scènes de crime, opérations médico-légales, reconstitutions criminelles, procès d'Assises, le docteur Sapanet entraîne le lecteur sur le long chemin qui mène du crime obscur à la vérité judiciaire. Pour son 5ème opus, le Dr Sapanet revient sur une trentaine d'affaires criminelles passées sous son bistouri. Fusil de chasse, sabre japonais, strangulation, chaque méthode a laissé sur les corps des victimes une signature que l'autopsie se fait fort d'authentifier.

## « Enquêtes générales » Raynal Pellicer-Titwane

Paris, au coeur de l'île de la Cité, se trouve le siège de la Brigade de répression du banditisme. Chargée de traquer voleurs, escrocs, auteurs d'attaques à main armée en bande organisée, la brigade se veut secrète, scrupuleusement protégée. Cas exceptionnel, Raynal Pellicer a obtenu l'autorisation de suivre le quotidien d'une équipe d'enquêteurs. L'ouvrage est une immersion sous la forme d'un "carnet de voyage", avec des dessins à l'aquarelle. Regard unique sur l'un des plus prestigieux services de la Police judiciaire.



## Nouveautés :

### « Le choix des autres » Françoise BOURDIN



Lucas et Clémence, Virgile et Philippine, deux couples d'amis comme tant d'autres. Mais ces quatre trentenaires ne s'invitent pas à tour de rôle pour dîner ensemble, ils vivent sous le même toit, dans un immense chalet conçu pour une famille nombreuse. Lucas et Virgile sont à l'origine de ce projet ; amis et passionnés de montagne, ils quittaient Paris pour faire du ski dès qu'ils le pouvaient, et ont été séduits par La Joue du Loup, près de Gap, dans les Alpes-de-Haute-Provence. Et puis...

### « Fleurs sauvages du Marais poitevin » Marie-Claude et Yvan CUNIN

Guide des fleurs sauvages peuplant le Marais poitevin par le biais de carte d'identité de chacune d'entre elles. L'ouvrage a été écrit par MC et Y Cunin, qui résident dans le Marais depuis 15 ans. Ils ne sont pas des botanistes mais des passionnés qui ont photographié, inventorié et informatisé des données recueillies entre 1995 et 2008.



### « Valentin l'ours qui en était sûr et certain » Jacob GRANT



L'ours brun Valentin avait ses petites habitudes, mais surtout beaucoup de certitudes. Jusqu'au jour où une petite bête s'invita chez lui et vint chambouler sa vie...

### « Devil's candy » Rem et Bikkuri

Bienvenue dans le monde des démons. Où certains sont petits et d'autres géants. Où certains sont velus, certains effrayants. Laissez-nous vous conter une histoire intrigante, celle d'une jeune fille à la destinée fascinante... Pandora, Pandora, où sont tes ailes ? Pandora, Pandora, pourquoi es-tu si belle ?



## Décembre 2022

- 01: Début du calendrier de l'avent
- 06: Saint Nicolas
- 08: Journée mondiale du climat
- 10: Journée mondiale des droits de l'homme
- 17: Début des vacances scolaires
- 25: Noël
- 31: Saint Sylvestre

# La boîte à livres



## Prenez - Déposez - Partagez

Le livre est fait pour être lu, pour circuler, pour que l'on en parle avec les amis,  
les inconnus...

C'est la porte d'entrée dans un monde magique, c'est un lien, un rendez-vous jamais  
manqué ! Ouvrez donc la boîte et prenez librement un livre !

Gardez-le aussi longtemps qu'il vous plaira. Si vous l'avez aimé, gardez-le  
pour de bon!

Ou bien remettez-le dans la boîte pour qu'un.e autre en profite. Déposez-y vos  
livres de trop, ou ceux que vous voudriez que d'autres lisent !

Pensez bien que tout le monde y a accès, les adultes comme les enfants.

Cette boîte est une porte d'accès à la culture, une incitation à la lecture dans la  
civilité et le partage.

Prenez-en soin !!

## Bonnes lectures !

Cette boîte à livres provient d'un don, elle a été  
relookée et installée par les agents des services  
techniques de la commune. Elle sera gérée  
par la bibliothèque.



Installée sur l'Esplanade, sous  
l'auvent de la bibliothèque.

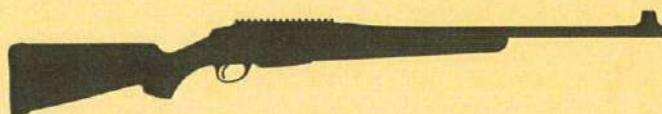


MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON D'ARMES TROUVÉES OU HÉRITÉES

**DU 25 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE**



VOUS NE SAVEZ PAS QUOI EN FAIRE ?  
**ON LES RÉCUPÈRE !**  
VOUS SOUHAITEZ LES CONSERVER ?  
**VENEZ LES DÉCLARER !**



### **Vous voulez abandonner une arme ?**

Rendez-vous dans l'un des sites de collecte des armes. Il y en a forcément un près de chez vous.

Cette opération vous permet d'abandonner votre arme sans formalité administrative et gratuitement.

#### **ATTENTION**

- *L'opération ne concerne pas les objets dangereux : munitions de guerre (obus, grenades), explosifs, munitions de calibre égal ou supérieur à 20 mm. Si vous en détenez, appelez votre préfecture pour organiser un enlèvement sécurisé.*
- *Si vous ne disposez pas de véhicule personnel ou que vous êtes à mobilité réduite, **ne prenez pas les transports en commun !** Contactez votre préfecture via le numéro d'appel dédié.*

### **Vous souhaitez conserver une arme héritée ou trouvée ?**

Rendez-vous dans l'un des sites de collecte des armes. Des agents de votre préfecture vous accueilleront pour vous aider dans votre démarche de déclaration de votre arme.

Vous pouvez également créer un compte dans le Système d'Information sur les Armes (SIA) depuis chez vous, sur le site [sia.interieur.gouv.fr](http://sia.interieur.gouv.fr)

#### **ATTENTION**

- **Ne vous présentez pas avec votre arme !**
- **Apportez des photos permettant de visualiser l'arme dans son ensemble et ses différents marquages en gros plan (numéro de série, marque, modèle, calibre, etc.).**
- **Mesurez la longueur totale de l'arme et celle du canon.**

Renseignez-vous auprès  
de votre préfecture.



Plus d'informations sur [interieur.gouv.fr/armes](http://interieur.gouv.fr/armes)



## INFORMATIONS PAROISSE SAINT PIERRE II

### Célébrations du mois de Décembre 2022

#### 2<sup>ème</sup> dimanche de l'Avent

Samedi 3.....18h, messe à Salles en Toulon

Dimanche 4.....10h30, messe à St Julien l'Ars

**St Nicolas**, Mardi 6.....18h30, messe à Sèvres Anxaumont

**Immaculée Conception**, Jeudi 8... 19h, messe à Liniers

#### 3<sup>ème</sup> dimanche de l'Avent

Samedi 10.....18h, messe à La Puye

Dimanche 11 .....10h30, messe à Chauvigny

10h30, messe à Lavoux

#### 4<sup>ème</sup> dimanche de l'Avent

Samedi 17.....18h, messe à Savigny l'Evescault

Dimanche 18.....10h30, messe à St Martin la Rivière

10h30, messe à Chauvigny

#### NOEL

Samedi 24.....18h, messe de la Veille à St Julien l'Ars

19h, messe de la Veille à St Martin la Rivière

21h, messe de la Nuit à Chauvigny

**22h, messe de la Nuit à Bonnes**

Dimanche 25..... 8h30, messe de l'Aurore à Jardres

10h30, messe du Jour à Chauvigny

10h30, messe du Jour à Paisay le Sec

**St Etienne**, Lundi 26.....18h30, messe à La Chapelle Viviers

**Ste Famille**, Vendredi 30.....18h30, messe à St Julien l'Ars

#### Sainte Marie Mère de Dieu

Samedi 31.....18h, messe à St Martin la Rivière

Dimanche 1<sup>er</sup> Janvier.....10h30, messe à St Julien l'Ars

---

Secrétariat de la Paroisse : 34 rue Faideau, 86300 CHAUVIGNY

Mail : [paroissesaintpierre2@orange.fr](mailto:paroissesaintpierre2@orange.fr) et Tél : 05.49.46.32.22

#### Tout au long de la semaine

Le 2<sup>ème</sup> mardi du mois : 18h30, messe à la Collégiale St Pierre de Chauvigny

Les mardi et jeudi : 8h, Laudes à Bonnes

Le mercredi : 9h, messe à ND de Chauvigny

Le vendredi : 17h30, adoration et confessions, puis messe à 18h30 à St Julien l'Ars

Le samedi : 10h30-12h, confessions à ND de Chauvigny sur rendez-vous

#### Tout au long du mois

15h, messe en EHPAD le mardi : 1<sup>er</sup> : Châtaigniers/ 3<sup>ème</sup> : Emeraudes/ 4<sup>ème</sup> : Brunetterie

16h, messe tous les jeudis à la Chapelle Ste Elisabeth de La Puye.



**Comité de Jumelage**  
**Bonnes**  **Banfora Sud**

# **MARCHE DE NOËL**

## **BONNES**



*Artisanat d'art - Produits locaux*

**SAMEDI 3 DÉCEMBRE 2022**

**DE 10H00 À 18H00**

*Salle des fêtes*

*Tivolis à l'extérieur sur l'esplanade des fêtes*

**Renseignements Inscriptions:**

**Tél: 09 73 52 76 70**

**Mardi & jeudi de 08h30 à 12h00 et de 14h 00 à 17h30**

**courriel: [mptbonnes86@free.fr](mailto:mptbonnes86@free.fr)**

**ou:**

**Tél: 07 70 75 05 48 / 06 20 60 39 13 / 06 12 44 26 97**





*En parallèle au marché de Noël, la Maison Pour Tous et le Comité de Jumelage de Banfora s'associent au Téléthon 2022 et vous proposent une randonnée de 7 km à faire en famille ou entre amis, départ 10h sur l'esplanade.*

*La participation est de 3€. A l'arrivée, une boisson chaude et un gâteau vous attendent.*

*Vous pourrez également déguster une tartiflette accompagnée d'une salade avec une boisson pour 7€ (inscription obligatoire avant le 30/11/22).*

## **N'OUBLIEZ PAS NOUVELLES ACTIVITES**

- Deuxième groupe de randonnée le jeudi matin à 9h00, pour environ 6km à partir du jeudi 10 novembre.
- Circuit training avec Raphaël pour les plus de 17 ans le vendredi à 18h30 à partir de janvier 2023.
- Marche active avec Line le dimanche matin à partir de janvier 2023.

Contact : Véronique au 09 73 52 76 (heures de bureau)

## Beau succès pour le 2<sup>ème</sup> tournoi de palets à BONNES



Le 24/09/2022, la Maison Pour Tous de Bonnes organisait, après la période COVID, son second tournoi de palets vendéens. Cette manifestation a rassemblé 64 palétistes dont 2 femmes et un enfant. Belle réussite pour ce tournoi, à la satisfaction de la section palets et du bureau de la Maison Pour Tous.

A l'issue de ce tournoi, les équipes gagnantes sont les suivantes :

- Adrien et Maxime de Montamisé
- Yohan et Wilfried du club d'Iteuil
- Cédric et son fils Arthur (11 ans) de Bonnes

Pour information, l'activité palets de Bonnes regroupe plus d'une vingtaine de joueuses et joueurs qui se retrouvent tous les mercredis soir à 19h30 pour s'entraîner. A noter que quatre doublettes de Bonnes ont participé à la coupe de France aux Herbiers (85) cette année.

Les personnes intéressées par cette discipline peuvent contacter la Maison Pour Tous au 09 73 52 76 70.

Un grand merci aux commerçants, artisans, particuliers et à la municipalité de Bonnes pour avoir remis différents lots récompensant les participants ; sans oublier tous les bénévoles qui ont œuvré au bon déroulement de cette magnifique journée.

### **Remerciements à nos partenaires commerçants, artisans et particuliers :**

**SALON NUANCES § REFLETS - BONNES**

**Ent. SOULAS - BONNES**

**SALON TIPH UNIV'HAIR - BONNES**

**La VALLEE DES LIMOUSINES - BONNES**

**BOULANGERIE BROUARD - BONNES**

**LES MIELS DE MAX - BONNES**

**LES JARDINS DE LA FROLLE - BONNES**

**Mr RONE Sébastien - BONNES**

**COOP DE BONNES - Mr et Mme GRELAUD**

**EURL COQUELIN TRAITEUR - BONNES**

**GARAGE Laurent BERGERON - BONNES**

**BETTY BEAUTY - BONNES**

**ESPACE MOTOCULTURE LOISIRS - CHAUVIGNY**

**CHARPENTE François DUVALT - BONNES**

**J H MACONNERIE - BONNES**

**PHARMACIE DE BONNES**

**COOP DE LAVOUX**

**Mr Michel BURLOT**

**CINEMA « LE REX » - CHAUVIGNY**

**PARC DU FUTUROSCOPE**

**ZOO DE BEAUVAL**

**PARC DEFIPLANET'**

**PARC DU PUY DU FOU**

**CREDIT AGRICOLE DE CHAUVIGNY**

**DEPARTEMENT DE LA VIENNE**

**LA GRAPPE D'OR - ST JULIEN L'ARS**

*L'apéritif a été offert par la Mairie de BONNES*



---

Le dimanche 6 novembre se sont tenus les traditionnelles puces couturières et le troc à la bouture, organisés par la Maison Pour Tous.

Les puces couturières sont le rendez-vous des adeptes de loisirs créatifs. Ce sont des mines d'or pour dénicher des boutons, des rubans colorés, des soieries, du tissu, des pelotes de laine, des vêtements faits mains...

Chiner et fouiller, c'est ce que sont venues faire au moins 200 personnes à Bonnes, faisant ainsi la satisfaction des exposants.

Le troc à la bouture a lui aussi rencontré un vif succès avec de nombreux échanges, fleurs, plantes, tubercules, graines...



## **LIBRES OPINIONS**

### Les dés sont pipés

(Il y a tromperie)

Dès le XVe siècle, le verbe « piper » signifiait « tromper ». Et il existait toute une famille de mots dérivés : le « pipeur » était un menteur, la « piperie », une tromperie, et la « pipée », une chasse aux oiseaux un peu spéciale. Les chasseurs attiraient leurs proies sur des branches engluées en imitant leurs cris avec des appeaux ou « pipeaux ». Aujourd'hui l'expression « les dés sont pipés » signifie que l'affaire est faussée dès le départ, que l'on est trompé. Elle est surtout employée dans le domaine du jeu, propice aux malhonnêtetés en tout genre.

-----

### **Un conte de Noël. L'histoire de Yolande, dite Nini (ou Yoyo de Baugé).**

Il y a très longtemps une petite fille très malheureuse vivait à Bonnes dans une maison isolée située sur la rive droite de la Vienne, non loin du Petit Flin. Elle était très malheureuse car, fille de Mr. et Mme. Belforte elle avait, comme nous dirions aujourd'hui, un physique très ingrat. Ses petits yeux rapprochés faisaient penser à ceux d'un porc, son nez était trop long et tordu sur le côté gauche et son visage était recouvert de taches noires et suspectes. Elle était, de plus, très maigrelette et toujours malade. Ses muscles, atrophiés, ne lui permettaient pas de soulever le moindre poids et sa maman devait, très souvent, lui porter son sac pour se rendre à l'école le matin. Son problème, c'était justement l'école. En effet, nommée Belforte, elle n'était ni belle ni forte et ses méchants condisciples l'avaient surnommée « Nini », ni belle ni forte. Ses harceleurs l'appelaient Nini

Belforte et cela la rendait très malheureuse.

Un dimanche après-midi, elle traquait les écrevisses près de chez elle, dans les eaux de la Vienne qui, à l'époque, étaient très pures, claires et limpides. Levant les yeux, elle aperçut quelque chose qui bougeait dans un fourré proche d'une haie voisine. Elle s'approcha et vit qu'il s'agissait d'un jeune marcassin baugé qui semblait dormir. La famille n'était pas riche et Nini courut chercher son papa pour qu'il tue le marcassin et améliore ainsi l'ordinaire des repas. Mr. Belforte se saisit d'une pique (le fusil n'existait pas à l'époque) et se précipita vers le malheureux marcassin, suivi de sa fille. La bête n'avait pas bougé de place et, tétanisée à la vue de l'arme pointée vers elle, elle était comme paralysée. Devant l'œil apeuré de l'animal, Nini retint le bras de son père et lui dit : « Je n'aurais pas dû te déranger papa. Regarde comme il a peur, comme moi lorsque les autres se moquent de moi à l'école. Il ne se sauve pas, c'est bizarre, si tu m'aimes, ne le tue pas ». Papa Belforte qui aimait beaucoup sa fille épargna le jeune sanglier. Ce dernier se leva et se mit à parler :

-Merci Yoyo, tu es très bonne, tu m'as sauvé la vie et je t'en remercie. Je ne suis pas un sanglier mais le Chevalier de Loubressay, celui qui a disparu depuis plusieurs jours. La vieille sorcière du Moulin Neuf m'a mis dans cet état lorsque j'ai refusé d'embrasser sa joue recouverte de pustules. Elle m'a dit qu'un chasseur me tuerait sous peu sauf si je rencontrais une fille très laide comme elle qui me sauverait la vie. Si cela arrivait (elle a ajouté que c'était fort improbable), je redeviendrais moi-même et je serais capable d'exercer un vœu formulé par ma

sauveuse. Un seul, a-t-elle précisé. Alors, je t'écoute.

-Je suis très laide et tout le monde se moque de moi. Pourrais-tu m'aider à être un peu plus belle ?

Le marccassin se transforma en un beau jeune homme ; celui-là même que Nini avait déjà vu chevaucher un beau cheval blanc avec ses amis du château de Touffou. Il s'approcha et déposa un baiser sur le laid visage de la jeune fille.

Son corps se mit à changer. Ses taches disparurent, elle se mit à grandir, prendre de belles formes et sentit ses muscles se raffermir. Ses yeux devinrent bleu ciel et prirent la forme d'amandes. En quelques secondes, son appendice nasal se transforma en un petit nez retroussé, très élégant. Nini n'en croyait pas ses yeux. Le chevalier poursuivit :

-Plus personne ne t'appellera Nini maintenant. Comme cet endroit n'a pas encore de nom et que j'y étais baugé, je te suggère de le nommer « le lieu -dit de Baugé », tu seras donc maintenant Yoyo de Baugé avant de devenir Yoyo de Loubressay, si tu acceptes de m'épouser bien sûr ...

Longtemps après, le lieu-dit de Baugé existe toujours à Bonnes. Joyeux Noël à toutes et tous, que vous habitiez à Baugé, dans un autre hameau ou dans le bourg.

Jean-Pierre Vassaux

## Petit Sapin

Il était une fois un petit sapin, très mignon de l'espèce des cèdres bleus. Il vivait dans une sapinière et était soigné par les ouvriers d'une entreprise. Il se croyait plus fort et plus beau que tous les autres. C'est pourquoi, il n'adressait jamais la parole à ses voisins car selon lui, ils ne jouaient pas dans la même cour ! Ils manquaient d'ambition et étaient voués à un banal avenir... Lui, Petit Sapin, deviendrait quelqu'un ! Il en était certain !

Il passait ses journées à rêver et à planifier son futur. Il se voyait déjà, majestueux, trônant sur la Place Rouge à Moscou, ou bien au centre de la Place de la Concorde. Il y croyait tellement fort qu'il n'avait jamais remis cette idée en doute et avait tout basé sur ce projet. Il calculait même sa hauteur et son envergure, en ajoutant à chaque fois quelques centimètres. Il vivait dans son propre monde et méprisait tout le reste.

Un jour, alors qu'il s'imaginait paré des plus belles parures de Noël, sur la Place Rouge, encerclé par des dizaines d'admirateurs, il entendit du bruit. Très vite, il sentit le froid et la douleur terrible de la tronçonneuse. Au début, il ne comprit pas ce qui arrivait puis dut se rendre à l'évidence. Lui, le petit sapin voué à un grand avenir venait d'être coupé comme ses congénères.

Il était trop petit ! Ce devait être une erreur, impossible d'en être autrement !

La réalité était pourtant évidente, Petit Sapin subissait le même sort que ses voisins les plus proches. Il fut emballé sans précaution dans un filet, mis dans une remorque et installé en rayon pour la vente.

Plusieurs familles déambulaient dans les allées pour trouver le sapin idéal à mettre dans leur salon. Les sapins partaient très

vite et bien sûr, ce fut le tour de Petit Sapin ...

Celui-ci eut beau tenter de se débattre mais rien n'y fit ! Il venait d'être choisi par un couple avec un jeune garçon de quatre ou cinq ans. L'enfant sautait de joie, il semblait ravi...

Installé dans le salon, près de la cheminée, Petit Sapin se désole. Il est en colère et va bientôt le montrer !

En effet, quand le couple parental et l'enfant commencent à le décorer, il se débat. Il est très doué pour que chacune de ses branches repousse, qui, une guirlande, qui, une boule, qui, une autre décoration. Après plusieurs tentatives, la famille se décourage et décide de ne pas décorer l'arbre. Ils décorent alors le reste de la maison...

La soirée passe. L'enfant est triste mais arrive à s'endormir grâce au gros câlin de sa mère.

Petit Sapin se retrouve seul, dans le noir. Après avoir pleuré longtemps sur son sort, il finit par dormir quelques heures mais est réveillé en pleine nuit par le jeune garçon. Ce dernier se poste face au petit sapin, et lui dit :

« Pourquoi ne veux-tu pas fêter Noël avec nous ? Pourquoi es-tu si triste ? Tu serais pourtant si joli avec les décorations...et tu me ferais tellement plaisir ! »

Petit Sapin ne veut rien entendre, il resserre ses branches contre son tronc et cherche de nouveau le sommeil.

Le jeune garçon, déçu tente dans un dernier effort de placer une guirlande mais en vain, Petit Sapin la rejette violemment. L'enfant est fatigué, vraiment fatigué... Il s'endort au milieu de toutes les guirlandes.

Petit Sapin n'arrive pas à dormir. Il réfléchit et pour la première fois, pense à quelqu'un d'autre qu'à lui-même ! Ce petit garçon le touche.

Alors, un changement s'opère. Petit Sapin décide de faire plaisir au jeune garçon. De lui-même, il se pare de toutes les décorations restées à ses pieds, il réussit aussi à installer l'étoile filante à sa cime.

Petit Sapin est magnifique, majestueux, aucun superlatif ne suffit pour le décrire !

C'est ainsi que l'enfant le voit à son réveil, et ses parents n'en reviennent pas.

Petit Sapin n'aurait jamais cru que voir le sourire et la joie sur le visage de chacun provoquerait chez lui un plaisir immense, une sensation qu'il n'avait jamais ressentie précédemment lors de ses rêves égoïstes. Quel temps avait-il perdu ! Aujourd'hui, la vie lui offrait la possibilité de faire une bonne action, il allait participer pour faire de cette fête un souvenir inoubliable...N'est-ce pas cela, la magie de Noël ?

Murielle OLIVEREAU



## SI ON PARLAIT DES MÉTAUX LOURDS ...

Suite...

Il est pratiquement impossible de ne pas absorber une certaine quantité de **ces métaux lourds toxiques** à notre époque moderne, il est donc d'une **importance vitale** pour notre santé que nous **les éliminions** avant qu'ils ne puissent **causer des ravages sur notre santé** .

Alors que les toxines de toutes sortes sont nocives, **les métaux lourds** représentent une **menace unique**. Non seulement ils sont nocifs en eux-mêmes, mais ils constituent également une forme de neurotoxine (un poison qui perturbe la fonction nerveuse et perturbe le système immunitaire). Les **neurotoxines de métaux lourds** peuvent **enflammer et irriter** notre système nerveux central (en particulier notre cerveau), provoquant de **multiples symptômes** tels que la perte de mémoire, le brouillard cérébral, la fatigue et la dépression. Les métaux toxiques peuvent également favoriser l'inflammation du tube digestif, libérant également des poisons dans notre intestin. Comme si cela ne suffisait pas, **les métaux lourds servent également de source de nourriture aux virus, bactéries, parasites et autres agents pathogènes de notre corps**.

Par exemple : les métaux lourds peuvent servir de **terrain d'alimentation** pour les **Streptocoques A ou B, E.coli, H.pylori et les cellules de levure**. Cela peut créer une prolifération de plusieurs bactéries dans l'intestin, entraînant une affection connue sous le nom de SIBO (prolifération bactérienne de l'intestin grêle), qui se caractérise par des ballonnements, des douleurs abdominales, de la constipation (ou les deux) et peut entraîner des carences en nutriments. De plus, **lorsque des virus tels que Epstein-Barr ( EBV) et le virus du zona se nourrissent de métaux lourds toxiques, cela peut produire des symptômes** tels que des picotements, des engourdissements, de la fatigue, de l'anxiété, des palpitations cardiaques, des bourdonnements dans les oreilles, des étourdissements et des vertiges, ainsi que des douleurs au cou, au genou, douleur aux pieds, douleur à l'arrière de la tête et une variété d'autres maux et douleurs qui sont souvent attribuées à d'autres causes

Le mois prochain je vous présenterai les aliments qui aident à sortir les métaux lourds de l'organisme

Végétalement vôtre Line



*Les informations fournies dans cet article sont uniquement à des fins d'information générale. Ces informations ne sont pas destinées à se substituer à l'avis d'un professionnel de la santé ou à un traitement médical.*



L'ASSOCIATION  
BONNES NATURE



VOUS INVITE À SON

# Marché de Noël

Mercredi 21 décembre  
16h - 20h

- + Balade à poney gratuite du club hippique de La Chapelle Moulière
- + Atelier de création de déco en éléments naturels
- + Stands alimentaires, hygiène, artisanat

- A la Baloère (produits d'entretien)
- Au délice de la terre d'Ouzilly (légumes)
- Aux grandes oreilles (cosmétiques)
- Cocotte émoi (viande bovine et porc)
- Coop de Bonnes (autres produits locaux)
- Créa p'tits clous (déco)
- EARL de la Pretrerie (veloutés, purées, confitures)
- Graine d'Acadie (farine)
- L'escargot du Poitou
- La Brioche d'Antan (pains, viennoiseries)
- La chaume à fromages
- La fabrique de Steph (textiles)
- La ferme de la Quinatière (aromates et tisanes)
- La linaroise (bières)
- La maison Bourbon (torréfacteur)
- La pause festive d'Eugenia (biscuits artisanaux sans gluten et sans laitage)
- Les Biquettes du Mont St Savin (fromages chèvre)
- Les Brebis d'Élise (yaourts et fromages brebis)
- Les miels de Max (miels)
- Les petits papiers (bijoux et accessoires artisanaux)
- Les plumes du Moulin (volailles)
- Les vergers de Savoie (pommes et jus)
- Maxime NORMAND (charcuterie maison)
- Oeuf bon du Poitou
- Perle de sarrasin (foodtruck)



N'oubliez pas d'enfiler votre **PULL MOCHE** de Noël !  
(magnifique **trophée** décerné aux gagnants du **concours**)



@ bonnesnature@gmail.com

☎ Emilie GUICHARD : 06.89.95.31.14

f Bonnes Nature



L'ASSOC BONNES NATURE PRÉSENTE

# LE MARCHÉ DES PRODUCTEURS A **BONNES**

Viande de bœuf, volailles, légumes, fruits, pain, fromages, bières, gourmandises, miels, produits d'hygiène et d'entretien...



Premier **mercredi** de  
chaque mois de  
**16h00 à 19h00**



## Producteurs présents sur le marché

(liste non exhaustive, évolutive en fonction des contraintes de chacun)

- Au délice de la terre d'Ouzilly (légumes)
- Aux grandes oreilles (cosmétiques)
- Cocotte émoi (viande bovine et porc)
- Coop de Bonnes (autres produits locaux)
- EARL de la Pretrerie (veloutés, purées, confitures)
  - Graine d'Acadie (farine)
- La Brioche d'Antan (pains, viennoiseries)
  - La chaume à fromages
  - La fabrique de Steph (textiles)
  - La linaroise (bières)
  - La maison Bourbon (torréfacteur)
- La pause festive d'Eugenia (biscuits artisanaux sans gluten et sans laitage)
- Les Biquettes du Mont St Savin (fromages chèvre)
- Les Brebis d'Élise (yaourts et fromages brebis)
- Les miels de Max (miels)
- Les petits papiers (bijoux et accessoires artisanaux)
  - Les plumes du Moulin (volailles)
  - Les vergers de Savoie (pommes et jus)
- Maxime NORMAND (charcuterie maison)
  - Oeuf bon du Poitou
  - Perle de sarrasin (foodtruck)

@ bonnesnature@gmail.com ☎ Emilie GUICHARD : 06.89.95.51.14

📌 Consultez notre facebook Bonnes Nature pour plus de détails.



## **Une consultante en sommeil du bébé à Bonnes !**

Anne-Laure SANSIQUET est infirmière puéricultrice diplômée depuis 2015. Lors de sa riche expérience professionnelle en milieu hospitalier et en structures d'accueil de jeunes enfants, elle a pu faire le constat du manque d'information des parents et de la détresse de nombre d'entre eux en ce qui concerne le sommeil de leur tout petit. C'est pourquoi elle s'est récemment formée au sommeil du bébé auprès de l'Ecole du Bien Naitre et a décidé d'y consacrer la majeure partie de sa pratique.

Originaire de Dissay et nouvelle habitante de Bonnes depuis septembre dernier, elle a débuté son activité de consultante en sommeil du bébé et d'accompagnante en parentalité depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Une bonne nouvelle pour les futurs parents qui souhaitent mieux se préparer à l'arrivée de bébé, et pour les jeunes parents qui rencontrent des difficultés avec le sommeil de leur enfant.

Anne-Laure propose des ateliers et des accompagnements personnalisés dès la grossesse et jusqu'aux 5 ans. Elle se déplace au domicile des familles dans tout le département de la Vienne et propose également ses services en visio, avec le projet d'avoir un cabinet dès que son activité le lui permettra.

Prise de rendez-vous du lundi au vendredi, de 9h à 19h

Par téléphone au 06.82.59.45.95

ou par mail : [annelaure.sommeilbebe@gmail.com](mailto:annelaure.sommeilbebe@gmail.com)

Pour réserver un appel gratuit de 15 minutes (sans engagement) : <https://calendly.com/annelaure-sommeilbebe/15min>



## PÊCHER A BONNES

L'association Pécher à Bonnes vous informe qu'il a été effectué un lâcher de 200 kilos de brochets et 250 kilos de gardons. Nous réaliserons d'autres lâchers dont des sandres jusqu'à la fin décembre.

Le président et le bureau



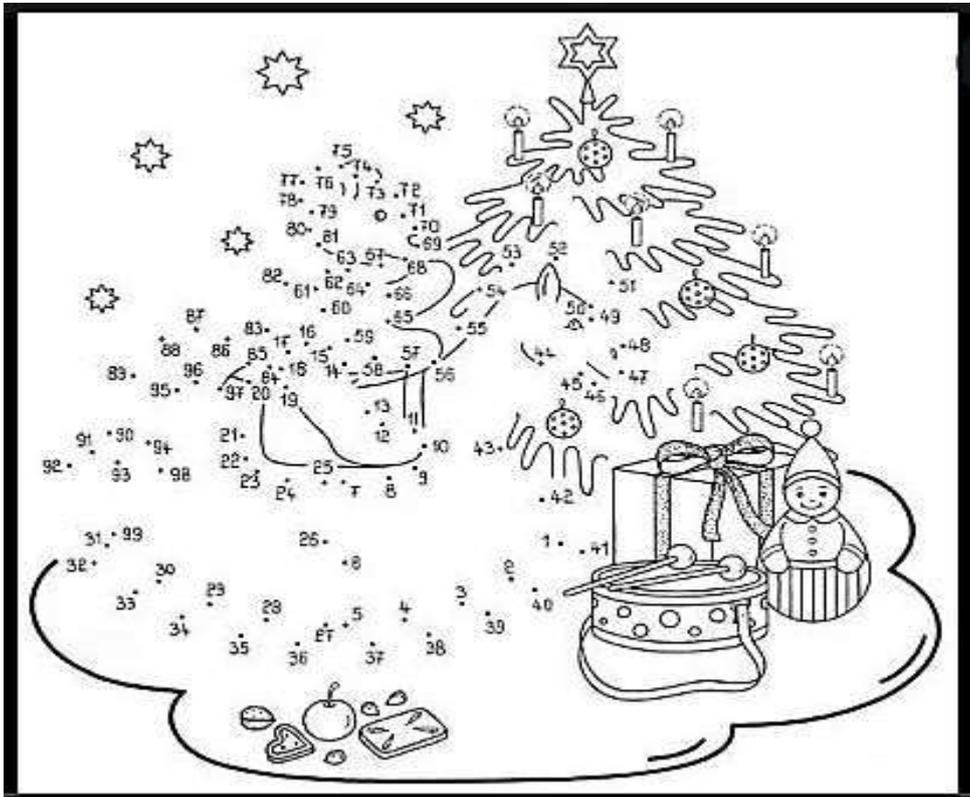
# JEUX

FLEUR DES CHAMPS INSECTICIDE NATUREL	UNE DES 4 SAVEURS BOUILLIES	HÉROS TROYEN	IL SE RÉCHAUFFE DÉBUT D'ÉPIDÉMIE	JARDIN FRUITIER ARTICLE	VENT DE PROVENCE	ARBRE FRUITIER
↙	↘		↘	↘	↘	↘
PROMOM RELATIF CONSEILLÉE		ENLEVA LES PIERRES DU JARDIN BORD DE MER			AU BRÉSIL SOLEIL DIVIN	DÉPLACER
↙		↘		↘	↘	↘
TEMPS CHAUDS POUSSE DANS LES CHAMPS			FORÊT PROVENÇALE	CATALOGUE ENNEMI DU ROSIER	PATRIE D'ABRAHAM GRUGE	
↙		↘	↘	↘	↘	↘
COL DES ALPES VIEUX PROVENÇAL		MALAXENT GENRE DE SAPIN		ÉVÊQUE DE ROME AVARE		PLANTÉE AU JARDIN
↙		↘		↘	↘	↘
MOULTON RÉCIF	PORTE-MANTEAUX MONTAGNE DE FEU			POUSSE UN CRI ANIMAL	AMÉRINDIENS ANTIMOINE AU LABO	
↙	↘			↘	↘	↘
AU JARDIN, IL EN BAVE	MÈRE DE CASTOR ET POLLUX LAVANDE DE MER		VILLE D'AFRIQUE DU SUD ÉTANG LITTORAL		SURFACE AGRICOLE PARDONNÉ	COLORÉE
↙	↘		↘		↘	↘
POSSÉSSIF PETITE QUANTITÉ		JEU D'ENFANTS ORIENTÉ À DROITE		PRENOM FÉMININ VILLE D'UKRAINE	TOUT PETIT INEXACTS	ARTICLE TIREURS D'ÉLITE
↙		↘		↘	↘	↘
DÉGOUTÉ	VENT GREC SUIS COUCHÉ	LUTH ARABE JOLIE PLANÈTE		FLEUR DU JARDIN		COUPÉES DU MONDE
↙	↘	↘		↘	↘	↘
LUSTRERAI SANS VÉGÉTATION			GENRE DES CERSIERS HABITATS SIOUX	INFLAMMATION EXCLAMATION	PRESQUE RIEN ÉLÉMENT DE POULIE	
↙			↘	↘	↘	↘
			GLOBE NORME THERMIQUE	JARDIN D'HIVER		ÎLE DE FRANCE
			↘	↘	↘	↘
			DERNIÈRE NOTE	PLANTES FÉTIDES		
			↘	↘		

	9	1	3		6			7
	3	4						9
6			1					
1	8				7			
	6	5				3	8	
			6				2	5
					1			3
9						8	4	
4			2		3	5	1	

7	4	3	9	5	2	8	1	6
8	9	6	1	4	7	2	3	5
2	1	5	8	6	3	4	7	9
6	5	1	4	8	9	7	2	3
4	3	8	2	7	6	9	5	1
9	7	2	3	1	5	6	8	4
3	2	4	7	9	1	5	6	8
1	6	9	5	2	8	3	4	7
5	8	7	6	3	4	1	9	2

D	F	I	F	A	E	L						
R	E	N	A	U	D	E	L	M	A	L	E	H
L	E	D	E	B	R	O	U	I	L	L	E	
Z	A	Z	I	E	A	R	T	S	A	I	R	
H	C	R	E	V	A	E	U	M	M			
L	O	P	E	Z	A	R	P	E	N	T	A	I
U	S	O	A	S	I	S	T	E	S	T		
A	B	I	E	H	S	E	E	N	T			
S	C	I	E	N	U	C	L	E	E			
G	E	L	U	C	K	O	D	E	U	V		
U	O	I	G	N	O	N	R	A	B			
M	A	D	O	N	N	A	N	E	E	C	E	
L	I	C	E	S	A	Y	S	E	U	L		
D	I	O	T	H	E	R	M	E	S	A	M	
A	N	O	M	A	L	I	E	A	G	I	O	
R	G	B	U	S	D	S	I	N				
A	G	R	E	A	I	E	N	T	O	L	D	
O	S	E	E	S	O	S	S	O	B	U	C	O



## RECETTE

# Couronne de sablés à l'orange



6 PERSONNES- Temps de préparation 10 MIN - Temps de cuisson 12 MIN.

## INGRÉDIENTS

- 130 g de **beurre**
- 250 g de **farine**
- 1 sachet de levure chimique (11 g)
- 1 pincée de fleur de sel
- 100 g de **sucre**
- 1 **œuf** + 1 jaune
- le zeste râpé d'une **orange**

## **Pour le glaçage**

- 1 blanc d'œuf
- 6 cuillères à soupe de **sucre glace**
- Colorant alimentaire de votre choix

## PRÉPARATION

1. Faites fondre le beurre dans une petite casserole.
2. Mettez dans un récipient la farine, la levure, le sel, le sucre, l'œuf entier et le jaune, le zeste d'orange et le beurre fondu. Mélangez soigneusement à l'aide d'une cuillère en bois jusqu'à l'obtention d'une pâte lisse. Préchauffez le four à 180°C. Sur un plan de travail fariné, ou entre deux feuilles de papier cuisson, étalez la pâte sur 5 mm d'épaisseur.
3. Découpez, à l'aide d'un emporte-pièce ou d'un verre, un disque évidé et des biscuits de la forme de votre choix. Déposez le tout sur une plaque à pâtisserie graissée ou tapissée de papier cuisson. Piquez les biscuits à la fourchette. Enfourez pour 10 à 12 min de cuisson.
4. Préparez la glace royale. Battez le blanc d'œuf avec le sucre glace. Colorez la glace royale selon vos goûts et collez avec les biscuits sur la couronne.

## ELECTRICITE GENERALE



NEUF et RENOVATION  
DEPANNAGE

- Chauffage Electrique
- Motorisation de Portails
- Interphonie
- Ventilation

**Gérard BROUARD**

7, rue du Moulin  
86300 SAINT-MARTIN-LA-RIVIERE

Tél 05 49 44 00 38

Port. 06 19 55 66 60



VENTE DIRECTE

VIANDE DE BOEUF LIMOUSIN ISSUE DE L AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Elevage nourri en prairie et aux céréales produites sur la ferme.

La viande est conditionnée sous vide dans des colis de 10 kg par un service agréé, étiquetée avec une date de conservation.

COMMANDE UNIQUEMENT SUR RESERVATION par téléphone au 06.80.65.13.73  
ou par mail [lavalleedeslimousines@orange.fr](mailto:lavalleedeslimousines@orange.fr)

Ribardière Philippe - Les Vlées - 86300 Bonnes



## S.O.S ORDINATEUR

Dépannage & assistance informatique 7j/7



Pays Chauvinois,  
Poitiers, Châtelleraut,  
Montmorillon

**AVELINE Mathieu**

4, avenue de la République  
86300 BONNES

06 62 96 22 17

[aveline.mathieu@gmail.com](mailto:aveline.mathieu@gmail.com)

0621 000014



**Charpente  
Couverture  
Zinguerie  
Démoussage**

**François DUVAULT**  
**06.79.58.15.87**  
*francois.duvault@gmail.com*

**« Le Fourneau » - 86300 BONNES**

**Salon de Coiffure Hommes, Femmes et Enfants**

 *Nuances & Reflets* 

**05.49.50.57.90**

**Horaires d'Ouverture :**

**Mardi**

9h - 12h / 14h - 18h

**Mercredi - Jeudi - Vendredi**

9h - 12h / 14h - 19h

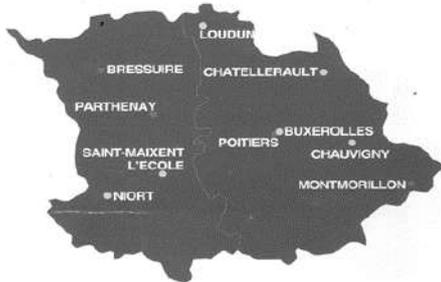
**Samedi**

9h - 16h

**Nouveau service dans votre salon  
pour vous les hommes !!!**

Dès à présent Jessica s'occupe de vos barbes.  
N'hésitez pas à prendre rendez-vous.

5 AGENCES,  
LES MÊMES COMPÉTENCES  
POUR VOUS SERVIR



Benjamin RAYNAL - ALIZÉ  
BUXEROLLES / POITIERS / SUD VIENNE  
06 31 87 31 68 - adi2@alizer86.fr

Rachel VEZIN - ALIZÉ  
CHATELLERAULT / LOUDUN  
06 80 70 88 35 - rachel@alizer86.fr

Pierre DUCLOS - A2C DIAG  
SAINT-MAIXENT L'ECOLE / NIORT  
06 60 94 15 35 - a2cdiag@gmail.com

Julien GUERIN - ALIZÉ  
CHAUVIGNY / MONTMORILLON  
07 88 17 31 88 - julien@alizer86.fr

**alizé**  
A2C DIAG  
CONTRÔLES &  
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS



- Gaz
- Plomb
- Amiante
- Termites
- Mesurage
- Électricité
- Perfs Energétiques



L'institut  31



Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année !!

**LPG**  
endermologie

Le Lipomodelage fait son entrée à l'institut !!

Technique minceur brevetée qui stimule naturellement la peau dans le but de cibler et de réveiller les cellules endormies.

Déstocker les graisses. Lisser la cellulite. Raffermer la peau. Retrouver des jambes légères ou du bien-être. L'Endermologie, la technique de référence 100% naturelle, NON invasive et NON agressive de stimulation mécanique de la peau, permettant de réactiver le mécanisme des cellules.

**CARTES CADEAUX DISPONIBLE !!!**

Téléphone : 05.49.53.46.82



**NATURE ET JARDIN**  
**Philippe ARLOT PAYSAGISTE**

**Créations paysagères :**

*Haies, massifs, bassins, pelouses, cours et allées,  
Terrasses bois, pavages, dallages, murets, clôtures ...*

**Entretiens jardins**

**Services à la personne « artisans à domicile »**

**Avantages fiscaux (-50 %)**

**CESU acceptés**

Selon loi de finances en vigueur

**Contactez le 05.49.56.89.70**  
**06.74. 21.77.95**



**S.A.R.L JH MACONNERIE**

**MACONNERIE GENERALE  
NEUF & RENOVATION**

11 route de la Puye  
86300 BONNES

Tél. : 06 07 06 74 74  
EMAIL : [jh.maconnerie@orange.fr](mailto:jh.maconnerie@orange.fr)



**3%.COM**  
IMMOBILIER

*La qualité, la compétence et le prix*

DESORMAIS NOUS SERONS DEUX POUR MIEUX VOUS SERVIR

**Disponibilité 7J/7J, même les Week-end et jours fériés**

**Compétence : Accompagnement jusqu'à la signature de l'acte authentique**

**Le prix : 3% de commission seulement**

*VENTES / MAISONS / APPARTEMENTS*

*CONSEIL / ESTIMATION / RENSEIGNEMENTS*

**VERONIQUE AUDISSOU**

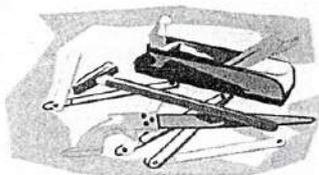
**☎ : 07 81 05 63 71**

**veronique.audissou1708@gmail.com**

**MARTINE AVELINE**

**☎ : 06 61 43 64 99**

**aveline.martine@gmail.com**



**Menuiserie GUIBERT**

Ludovic GUIBERT

**Fabricant - Poseur**

**Rénovation - Agencement**

**Fenêtres et volets (bois, PVC, alu) - Volets roulants**

**Parquets - Portails - Escaliers - Cloisons sèches - Isolation**

**Pergola bioclimatique - Store banne**



**14, rue de la Biguetterie - 86 300 BONNES**

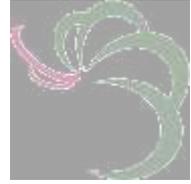
**☎ 05 49 01 68 49 - ☎ 06 85 48 10 33**

**menuiserie.guibert@free.fr**

**www.menuiserie-vienne.fr**



# Les Jardins de la Frolle



Pommes, Poires & jus de fruits

**Cueillette de fruits au verger** de mai à novembre :

Fraises, framboises, cerises, prunes, poires & pommes

Végétaux d'ornements & potagers, arbres & arbustes de haies

Plus d'infos sur [www.lesjardinsdelafrolle.fr](http://www.lesjardinsdelafrolle.fr)

Facebook/lesjardinsdelafrolle

La Frolle - 86300 BONNES - Tel : 05 49 56 42 78

Ouvert du lundi au samedi :

du 1er novembre au 31 mars : 9h-12h / 14h-18h | du 1er avril au 30 octobre : 8h30-12h / 14h-18h

# DUVAULT SARL

CHARPENTE

COUVERTURE

ZINGUERIE

NEUF & RÉNOVATION

26 route de chatellerault - 86300 BONNES

Tél. : 06 20 31 01 08 - 06 82 06 01 68

sarlduvault@sfr.fr





## VIANDE DE PORC VENTE DIRECTE

COLIS D'ASSORTIMENT DE VIANDE ET DE CHARCUTERIE  
DE 5 OU 10 KG CONDITIONNÉS SOUS VIDE

ÉLEVAGE DE TRADITION EN PLEIN AIR  
NOURRI AUX CÉRÉALES DE LA FERME

COMMANDES • RESERVATIONS • RENSEIGNEMENTS  
Contactez Paul Mahon au 06 42 05 52 60 • paulmahon@lesterrieres.fr

Les Terrières • 86300 Bonnes

# TIPH



## Univ' Hair

- . Salon de coiffure mixte
- . Coloration végan
- . Rituels bien être
- . Thalassothérapie du cuir chevelu
- . Produits capillaires inspirés de la mer

09.84.53.40.79

9 place du monument 86300 Bonnes  
Mardi au Vendredi 9h-12h / 14h-19h  
Samedi 9h-16h

# COOP



**MR ET MME GRELAUD**

**05/49/45/90/09**

**DU LUNDI AU VENDREDI**

**8 H A 12 H 45 - 15 H 45 A 19 H 30**

**SAMEDI**

**8 H 30 A 12 H 45 - 15 H 45 A 19 H 30**

**DIMANCHE**

**8 H 30 A 12 H 45 - 16 H 30 A 19 H 30**

**MAINTENANT EN VENTE :  
FROMAGE DE CHEVRE DE BEAUMONT**

**Tout Nouveau!**



**SAMEDI ET DIMANCHE  
BANC DE POISSON FRAIS**



**J.M.A GAUTIER PEINTURE**

STAFF

PEINTURE

DECOR

REVÊTEMENT

MUR ET SOL

RAVALEMENT

Route de Liniers  
86800 LAVOUX

Tél./Fax : 05.49.56.61.04

Port : 06.83.51.49.94



**LMP<sup>2</sup>**  
**DESMAZEAU - MAILLET**

- Maçonnerie
- Carrelage
- Menuiserie
- Plaques de plâtre
- Isolation

86300 BONNES - ☎ : 06 32 08 04 99 - 06 61 72 55 84



EURL COQUELIN

Traiteur / Plats à emporter  
Livraison de repas

5 Route de Picourtault  
86300 BONNES

Service de Livraison de repas à domicile  
pour les personnes âgées

**Tête de veau à emporter tous les 29 de chaque mois**

Pour tous renseignements et commandes merci  
d'appeler au : ☎ 06.11.88.40.54



**Imaginez votre vie sans vos problèmes:** de **peau**, de **poids**, de **douleurs articulaires**, de **fatigue** excessive et récurrente, de **troubles de la digestion** de **diabète**, de **cholestérol**, d'**hypertension** etc...

**Vous pouvez transformer et améliorer votre qualité de vie grâce à l'alimentation végétale qu'elle soit cuite ou crue...**

Je suis formée pour améliorer la santé grâce à l'alimentation.

**N'hésitez pas à me contacter: Line Etavard, tel 06.71.73.81.04  
Mail:line.eveilnutritionsante@outlook.fr**

*La réflexologie est une discipline globale et durable de la santé et du bien-être qui s'adresse à toutes personnes désirant libérer ses tensions et retrouver un bon équilibre naturel du corps.*

*Réflexologue - Relaxologue*

Prévention et gestion du stress

Titre RNCP

	<b>06 08 70 45 42</b>	
	melanie.ferreirareflexo@gmail.com	
	28 rue des petits clos Le Breuil - 86300 Chauvigny	

Pratique manuelle : Plantaire, Palmaire, Dorsale et Facio-crânienne  
Sur rendez-vous au cabinet ou déplacement à votre domicile - Chèque Cadeau

**[www.melanieferreira-reflexologue.fr](http://www.melanieferreira-reflexologue.fr)**



## *Offre de Noël*

*Carte cadeau*

*1 Soin Modelage Dos + ReïKI*

*(durée 45 min)*

*= Le même soin à -50%*

*Coffrets Cadeaux Personnalisables*

*N'oubliez pas les Nombreuses Idées :  
Bougies Ô31, Savons, Produits de Soins, Bougies  
de massages, Bouillottes (petits et grands  
formats) Masque de relaxation, Coffrets de  
beauté etc...*

*L'institut Ô31 vous propose également  
un large choix d'infusions.*



*Institut Labellisé*



*La réflexologie est une discipline globale et durable de la santé et du bien-être qui s'adresse à toutes personnes désirant libérer ses tensions et retrouver un bon équilibre naturel du corps.*

*Réflexologue - Relaxologue*  
Prévention et gestion du stress  
Titre RNCP

☎ 06 08 70 45 42  
✉ melanie.ferreirareflexo@gmail.com  
📍 28 rue des petits clos  
Le Breuil - 86300 Chauvigny



Pratique manuelle : Plantaire, Palmaire, Dorsale et Facio-crânienne  
Sur rendez-vous au cabinet ou déplacement à votre domicile - Chèque cadeau

**[www.melanieferreira-reflexologue.fr](http://www.melanieferreira-reflexologue.fr)**

Je vous propose des Cartes Cadeaux à Offrir pour les fêtes de fin d'année :

une séance découverte d'une heure de relaxation et de réflexologie.

Une pratique manuelle (massage) sur les pieds, les mains, le dos ou le crâne.

Pour les retrouver aux pieds du sapin, il suffit de me contacter soit par téléphone ou soit par e-mail.

Vous pouvez me contacter tous les jours du lundi au samedi pour obtenir un rendez-vous, me demander un renseignement ou un devis.



# **Plats de Fêtes de fin d'année**

## Poissons :

<i>Feuilleté de st jacques à la crème.....</i>	<b>10€</b>
<i>Coupelle de sole aux st jacques .....</i>	<b>10 €</b>
<i>Gratin de la mer.....</i>	<b>6 €</b>

## Viandes :

<i>Cuisses de canard confites sauce aigre douce .....</i>	<b>10 €</b>
<i>Civet de sanglier .....</i>	<b>9 €</b>
<i>Suprême de chapon forestier .....</i>	<b>12 €</b>
<i>Filet mignon de porc jus forestier .....</i>	<b>10 €</b>
<i>Cailles farcies forestières .....</i>	<b>13 €</b>

Toutes nos viandes sont accompagnées de gratin de pommes de terre à la crème de truffe

## Dessert :

*Omelette norvégienne .....* la part **4.50 €**

Commandes pour Noël jusqu'au Lundi 19 Décembre et  
Pour le Nouvel An jusqu'au Lundi 26 Décembre à venir chercher sur place

**Traiteur Coquelin Jean-Michel**  
**5 route de Piécourtault**  
**86300 Bonnes**  
**06. 11. 88. 40. 54**

Bonnes Fêtes de fin d'année

# DÉC-22

1	J	RANDO 9H/11H JEUX DE SOCIETE 14H/16H BABY JUDO 16H45/18H00 - JUDO 18H/19H PILATES 19H30/20H30	17	S	
2	V	GYM ENTRETIEN 9H30/10H30 CIRCUIT TRAINING 14/17 ANS 19H/19H BIBLIOTHEQUE 16H/18H	18	D	
3	S	MARCHE DE NOËL- TELETHON COUTURE 9H30/11H30	19	L	SOPHROLOGIE 19H/20H
4	D	LOTO ACCA SALLE DES FÊTES	20	M	
5	L	GYM DANSE ENFANTS 6/11 ANS 16H/17H SOPHROLOGIE 19H/20H	21	M	BIBLIOTHEQUE 16H/18H Marché de Noël des producteurs 16h/20h
6	M	GYM EQUILIBRE 9H/10H GYM DANSE ENFANTS 3/5 ANS 16H/17H YOGA 18H30/19H30	22	J	
7	M	BIBLIOTHEQUE 16H/18H WOD 18H30/19H30 PALETS 19H30/21H30 MARCHE DES PRODUCTEURS	23	V	BIBLIOTHEQUE 16H/18H
8	J	RANDO 9H/11H JEUX DE SOCIETE 14H/16H BABY JUDO 16H45/18H00 - JUDO 18H/19H PILATES 19H30/20H30	24	S	
9	V	GYM ENTRETIEN 9H30/10H30 CIRCUIT TRAINING 14/17 ANS 19H/19H BIBLIOTHEQUE 16H/18H	25	D	NOËL
10	S	COUTURE 9H30/11H30	26	L	
11	D		27	M	
12	L	GYM DANSE ENFANTS 6/11 ANS 16H/17H	28	M	BIBLIOTHEQUE 16H/18H
13	M	GYM EQUILIBRE 9H/10H GYM DANSE ENFANTS 3/5 ANS 16H/17H YOGA 18H30/19H30	29	J	
14	M	BIBLIOTHEQUE 16H/18H WOD 18H30/19H30 PALETS 19H30/21H30	30	V	BIBLIOTHEQUE 16H/18H
15	J	RANDO 9H/11H JEUX DE SOCIETE 14H/16H BABY JUDO 16H45/18H00 - JUDO 18H/19H PILATES 19H30/20H30	31	S	
16	V	GYM ENTRETIEN 9H30/10H30 CIRCUIT TRAINING 14/17 ANS 19H/19H BIBLIOTHEQUE 16H/18H	A Noël, il est tout aussi important d'ouvrir notre cœur que d'ouvrir nos cadeaux,		